

## **Projet de règlement**

Loi sur la distribution de produits et services financiers  
(R.L.R.Q., c. D-9.2, a. 194, a. 202.1, par. 2°, a. 217, et a. 312, al. 4)

## **Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de l'assurance de dommages**

Avis est donné, que le règlement suivant, dont le texte est publié ci-dessous, pourra être soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue obligatoire de la Chambre de l'assurance de dommages.*

## **Consultation**

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit avant le **7 novembre 2022**, en s'adressant à :

Me Philippe Lebel  
Secrétaire et directeur général des affaires juridiques  
Autorité des marchés financiers  
Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, bureau 400  
Québec (Québec) G1V 5C1  
Courriel : [consultation-en-cours@lautorite.qc.ca](mailto:consultation-en-cours@lautorite.qc.ca)

## **Renseignements additionnels**

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Me Jannick Desforges  
Directrice, Affaires corporatives, déontologie et conformité  
Chambre de l'assurance de dommages  
999 de Maisonneuve Ouest bur.1200  
Montréal (Québec) H3A 3L4  
Tél. : (514) 842-2591 poste 301  
Courriel : [jdesforges@chad.qc.ca](mailto:jdesforges@chad.qc.ca)

**Le 6 octobre 2022**